

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1355

9 décembre 2005

SOMMAIRE

Advent Radio Investment 1, S.à r.l., Luxembourg .	64996	Maax Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	64996
Advent Radio Investment 2, S.à r.l., Luxembourg .	64997	Magenta International S.A., Luxembourg	64999
Advent Radio Investment 3, S.à r.l., Luxembourg .	64997	Malloru Ventures S.A., Luxembourg	65000
Alternence S.A., Luxembourg	65040	May 24 S.A., Luxembourg	65001
American Pharmvest, S.à r.l., Luxembourg	64997	Mountain Resorts S.A., Luxembourg	64999
ARHS Developments S.A., Luxembourg	65039	Moutfort Fund Management S.A., Luxembourg . .	65014
ARHS Developments S.A., Luxembourg	65040	NDI Luxembourg S.A., Luxembourg	65001
Art'otel Worldwide Holdings S.A., Luxembourg . .	65035	Ochyr Holding S.A., Luxembourg	65001
Arthur S.A.	65006	P.B.S. Investments S.A., Luxembourg	65003
Assa Abloy, S.à r.l., Luxembourg	64998	Pardi Holding S.A., Luxembourg	65002
Assa Abloy, S.à r.l., Luxembourg	65001	Pontina S.A.H.	65006
Câble International S.A., Luxembourg	65000	Priapeium S.A., Luxembourg	65010
CEP II Top Luxco, S.à r.l., Luxembourg	65002	R.G.O. Consultance et Services, S.à r.l., Luxem- bourg	65003
Chauffage-Sanitaire Laera, S.à r.l., Bereldange. . .	65005	Savelec S.A., Steinfort	65015
Chauffage-Sanitaire Laera, S.à r.l., Bereldange. . .	65005	Savelec S.A., Steinfort	65015
Cora Luxembourg S.A., Foetz	65006	SGCE Investment Holding III, S.à r.l., Luxem- bourg	65021
EEIF Melville, S.à r.l., Luxembourg	65034	SGCE Investments III, S.à r.l., Luxembourg	65027
Euro CRM Group S.A., Luxembourg	65019	Sintex Holding S.A., Luxembourg	64997
Euro CRM Group S.A., Luxembourg	65020	Spadlux S.A., Luxembourg	65003
Eurochin, S.à r.l., Luxembourg	65003	Stora Enso, S.à r.l., Luxembourg	64994
Euroview Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	65014	Storebrand Luxembourg S.A., Sennigerberg	64995
Figura International S.A., Luxembourg	65003	Taylor Woodrow (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	64996
Fintlux S.A., Luxembourg	64995	Taylor Woodrow (Luxembourg) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	64994
Fintlux S.A., Luxembourg	64995	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No. 1, S.à r.l., Luxembourg	64994
Fintlux S.A., Luxembourg	64995	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No. 2, S.à r.l., Luxembourg	64994
Genius Company S.A., Luxembourg	65014	Tesa Participations R.H., S.à r.l.	65007
Golf Financial Investment S.A.	65009	Tilford Investments, S.à r.l., Luxembourg	65000
GS-RE, Société de Réassurance du Groupe Gras Savoie S.A., Strassen	65009	Valtipart Holding S.A., Luxembourg	65007
Harvest Clo I S.A., Luxembourg	65011	Valtipart Holding S.A., Luxembourg	65009
Harvest Clo I S.A., Luxembourg	65014	Vlux Holding S.A., Luxembourg	64998
Hevea Holding S.A., Luxembourg	65033	Voyages J.C. S.A., Bourglinster	64996
Investal Holding S.A., Luxembourg	65037	Voyages J.C. S.A., Bourglinster	64998
Investal Holding S.A., Luxembourg	65039	Walufi Holding S.A., Luxembourg	64999
Iscandar S.A., Luxembourg	65002		
Kevin Management S.A., Luxembourg	65007		
Lehman Brothers Captain No 2 Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	65015		
Limpide Holding S.A.H., Luxembourg	65040		

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS No. 2, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
Capital social: GBP 2.078.350,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.069.

Il résulte des résolutions prises le 23 mars 2005 que Monsieur Anthony Cahill, né le 19 janvier 1953 à Dublin (Irlande), demeurant à 101, Templeogue Wood, Dublin 6W, Irlande, a démissionné et a été remplacé par Monsieur Eugène McMahon, né le 19 juin 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, en tant que gérant de la société avec effet au 23 mars 2005 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065557.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS No. 1, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
Capital social: GBP 2.078.350,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.078.

Il résulte des résolutions prises le 23 mars 2005 que Monsieur Anthony Cahill, né le 19 janvier 1953 à Dublin (Irlande), demeurant au 101, Templeogue Wood, Dublin 6W, Irlande, a démissionné et a été remplacé par Monsieur Eugène McMahon, né le 19 juin 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, en tant que gérant de la société avec effet au 23 mars 2005 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07750b. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065559.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
Capital social: GBP 1.404.400,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.898.

Il résulte des résolutions prises le 23 mars 2005 que Monsieur Vivian Peelo, né le 29 novembre 1960 à Dublin (Irlande), demeurant au 23 Bramley Heath, Dublin 15 (Irlande), a démissionné et a été remplacé par Monsieur Eugène McMahon, né le 19 juin 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, en tant que gérant de la société avec effet au 23 mars 2005 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065561.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

STORA ENSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 1.090.767.984.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 67.934.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 décembre 2004 par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, que l'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065568.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

64995

FINTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.645.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour FINTLUX S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065570.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

FINTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.645.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour FINTLUX S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065575.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

FINTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.645.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour FINTLUX S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065572.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 54.439.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 27 mai 2005

L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Robert J. Wood et Monsieur Hans Aasnæs en tant qu'Administrateurs de la Société, de ratifier la nomination de Monsieur Trond Grande en tant qu'Administrateur de la Société et de réélire la société à responsabilité limitée DELOITTE S.A. en tant qu'Auditeurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. L'Assemblée a constaté la démission de Monsieur Morten von Hafenbrädl en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 27 mai 2005.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour STOREBRAND LUXEMBOURG S.A.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

M. Kozinska

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065703.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.192.200,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.897.

Il résulte des résolutions prises le 23 mars 2005 que Monsieur Vivian Peelo, né le 29 novembre 1960 à Dublin (Irlande), demeurant au 23 Bramley Heath, Dublin 15 (Irlande), a démissionné et a été remplacé par Monsieur Eugène Mc-Mahon, né le 19 juin 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, en tant que gérant de la société avec effet au 23 mars 2005 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065563.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

MAAX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.016.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mai 2004 que Monsieur Richard Garneau, né le 23 mars 1953 à Montréal (Québec/Canada), demeurant au 949, rue Auclair, St Jean Chrysostomé (Québec) G6Z 1A2 (Canada), a été remplacé par Monsieur Denis Aubin, né le 24 mars 1959 à Lévis (Québec/Canada), demeurant à 235 Antoine-Villeray, Beaconsfield (Québec) H9W 6E8 (Canada), en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065566.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ADVENT RADIO INVESTMENT 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société du 30 juin 2005

L'associé unique a décidé de réduire le nombre des gérants de trois à deux et de renouveler les mandats des gérants suivants jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 30 juin 2005:

- Monsieur Thomas Lauer,
- Monsieur François Brouxel.

Le mandat de Monsieur Pierre Metzler n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065585.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

VOYAGES J.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster.

R. C. Luxembourg B 62.639.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(065653.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ADVENT RADIO INVESTMENT 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.631.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société du 30 juin 2005

L'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants actuels jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 30 juin 2005:

- Monsieur Thomas Lauer,
- BAC MANAGEMENT, S.à r.l.,
- AMS ADMINISTRATION ET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065587.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ADVENT RADIO INVESTMENT 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 97.711.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société du 30 juin 2005

L'associé unique a décidé de renouveler les mandats des gérants actuels jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 30 juin 2005:

- Madame Janet Hennessy,
- Monsieur Georges Gudenburg,
- Monsieur Stéphane Weyders.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065589.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

SINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 57.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2005

Messieurs Charles Hamer, Jean Arrou-Vignod et Norbert Schmitz sont réélus pour une nouvelle période de 1 an.
Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société SINTEX HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065637.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

AMERICAN PHARMVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.845.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08867, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(065658.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

64998

VOYAGES J.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster.
R. C. Luxembourg B 62.639.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 9 mai 2005 à 11.00 heures à Bourglinster

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Martine Mehlen de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société EWA (REVISION) S.A. ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

L'Assemblée constate avec regret le décès de Madame Séraphine Clément-Jaminion, et décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur Madame Martine Mehlen, née le 11 avril 1969 à Luxembourg et demeurant au 5, rue d'Imbringen, L-6162 Bourglinster. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065636.3/643/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

VLUXE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.102.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour la société VLUXE HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065639.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ASSA ABLOY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 1.228.971.250,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2005

Résolution

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Gérants:

MM. Francesco Moglia, Directeur, demeurant à Luxembourg, Gérant de classe A;

Claes Göran Jansson, Deputy CEO et CFO, demeurant à Stockholm (Suède), Gérant de classe B;

Eddie Karl-Gustaf Fransson, Corporate Treasurer, demeurant à Stockholm (Suède), Gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ASSA ABLOY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Manager / Manager

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065655.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

WALUFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur. Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Pour la société WALUFI HOLDING S.A.
S.G.A. SERVICES
Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065641.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

MAGENTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2005

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A. est élue pour 6 ans Administrateur:

Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société MAGENTA INTERNATIONAL S.A.
S.G.A. SERVICES
Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065644.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

MOUNTAIN RESORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 109.485.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg en date du 25 juillet 2005 immédiatement après l'assemblée constitutive du 11 juillet 2005 que les mandats des administrateurs suivants viendront à expiration après une période de six ans lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010:

- Monsieur Stef Oostvogels, Avocat à la Cour, né à Bruxelles (Belgique) le 21 avril 1962, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur François Pfister, Avocat à la Cour, né à Uccle (Belgique) le 25 octobre 1961, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane Hadet, Avocat à la Cour, né à Nancy (France) le 25 mai 1968, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes suivant viendra également à expiration après une période de six ans lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010:

- CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50.539.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065652.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

CABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.067.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 juillet 2005

Résolutions

L'Assemblée Générale décide, après lecture des lettres de démission de Monsieur Carmelo Patti de sa fonction de Président et membre du Conseil d'administration et de Madame Maria Patti de sa fonction d'administrateur, d'accepter ces démissions, avec effet à la date de la tenue de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Giovanni Patti, né à Robbio (Italie) le 8 janvier 1962, demeurant à Robbio (Italie), en qualité de Président du Conseil d'administration, M. Guglielmo Capra, né à Hammam-Lif (Tunisie) le 24 avril 1941, demeurant à Piossasco (Italie) en qualité d'administrateur de la société CABLE INTERNATIONAL S.A.

L'Assemblée Générale constate qu'à compter de la date de la tenue de la présente assemblée, le Conseil d'Administration de la société CABLE INTERNATIONAL S.A. se compose comme suit:

Signatures de catégorie A:

M. Giovanni Patti, président
M. Guglielmo Capra, administrateur
Mme Paola Patti, administrateur

Signature de catégorie B:

M. Marco Lagona, administrateur
M. Lorenzo Patrassi, administrateur

L'assemblée décide de nommer les membres du Conseil d'administration pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2008 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065647.3/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

MALLORU VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 101.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour la société MALLORU VENTURES S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065648.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

TILFORD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.692.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(065660.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

MAY 24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.729.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour la société MAY 24 S.A.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065651.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

NDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.182.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2005

Le mandat de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et la société S.G.A. SERVICES S.A., sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A. est élue pour 6 ans Administrateur.

Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société NDI LUXEMBOURG S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065654.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

OCHYR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.708.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Pour la société OCHYR HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065657.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ASSA ABLOY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.858.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASSA ABLOY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signatures

Managers

(065662.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ISCANDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mars 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Giancarlo Mocchi, dirigeant de sociétés, demeurant à Milan (Italie), président;
M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué;
Mme Paola Bonfranceschi, dirigeant de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), administrateur;
Mlle Candice De Boni, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISCANDAR S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065659.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

PARDI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.424.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur. Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour la société PARDI HOLDING S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065661.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

CEP II TOP LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.375,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 12 mai 2005

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 12 mai 2005 que les mandats des gérants actuels M. William E. Conway, M. John F. Harris, M. Guy Harles et M. Christopher Finn sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui viendra statuer sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

CEP II TOP LUXCO, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065712.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

SPADLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 77.359.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2005 que les mandats du conseil d'administration composé de Monsieur Marc Delarbre, Madame Séverine Andrieu et Monsieur Pol Holweck ainsi que du commissaire aux comptes Monsieur Philippe Wolf ont été prolongés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2010.

Pour extrait conforme

SPADLUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05413. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(065663.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

FIGURA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 10.600.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG03212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signatures

Administrateurs

(065664.3/520/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

R.G.O. CONSULTANCE ET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.609.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés tenue en date du 14 juillet 2005

Le siège social de la société RGO CONSULTANCE ET SERVICES, S.à r.l., est transféré avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07408. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(065667.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

P.B.S. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.460.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(065668.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

EUROCHIN, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 109.618.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den 14. Juli 2005.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Penglin Li, wohnhaft in Qingdao, Si Ping Road 9, App. 402, Shandong 266021, China,
- 2.- Herr Yajie Gao wohnhaft in Westenriederstraße 43, D-80331 München,
- 3.- Herr Dr. Michael Rychlik, wohnhaft in Fichteweg 24, D-40822 Mettmann, und
- 4.- Frau Diyun Huang, wohnhaft in Vahrer Strasse 249, D-28329 Bremen.

Welche Komparenten erklären für sich sowie für und zwischen allen späteren Anteilhabern eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet EUROCHIN.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung und die Veranstaltung von Reisen sowie alle damit verbundenen Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonst wie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit genommen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendachthundert Euro (12.800,- EUR) eingeteilt in einhundertachtundzwanzig (128) Anteile zu je einhundert Euro (100,- EUR) alle voll eingezahlt.

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von den Gesellschaftern ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafter legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Abschätzung, Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf EUR 1.000,- abgeschätzt.

Die Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

Zeichnung und Einzahlung

Die einhundertachtundzwanzig (128) Anteile zu je einhundert Euro (100,- EUR) wurden gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt wie folgt

1.- Herr Penglin Li, vorbenannt.....	44 Anteile
2.- Herr Yajie Gao, vorbenannt.....	44 Anteile
3.- Herr Dr. Michael Rychlik, vorbenannt.....	20 Anteile
4.- Frau Diyun Huang, vorbenannt.....	20 Anteile
Total:	128 Anteile

So dass die Summe von zwölftausendachthundert Euro (12.800,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Beschlüsse der Anteilhaber

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Anteilhaber einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.
 - Geschäftsführer betraut mit den Verwaltungstätigkeiten für unbestimmte Dauer wird Herr Penglin Li, vorbenannt.
 - Technischer Geschäftsführer wird Herr Yajie Gao, vorbenannt.
- Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von den zwei Geschäftsführern.
- 2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Li, Y. Gao, M. Rychlik, D. Huang, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 149S, fol. 30, case 6. – Reçu 128 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 21. Juli 2005.

P. Decker.

(067379.3/206/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

CHAUFFAGE-SANITAIRE LAERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-7240 Bereldange, 40, rue Wilson.

R. C. Luxembourg B 54.500.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour CHAUFFAGE-SANITAIRE LAERA, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(065675.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

CHAUFFAGE-SANITAIRE LAERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-7240 Bereldange, 40, rue Wilson.

R. C. Luxembourg B 54.500.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour CHAUFFAGE-SANITAIRE LAERA, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(065678.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

65006

ARTHUR, Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 36.517.

Résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 14 février 2005

Conseil d'Administration:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Raymond Streicher, pensionné, demeurant 50 op der Haard L-4790 Bettange-sur Mess
- Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon, et
- Madame Raymonde Weber, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Commissaire aux comptes:

La société MGI LUXEMBOURG, S.à r.l. ayant son siège social à L-1150 Luxembourg 84, route d'Arlon est nommée commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065665.3/1218/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

PONTINA S.A.H., Société Anonyme Holding.
R. C. Luxembourg B 47.458.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 1^{er} juillet 2005.

Les administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que le commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

EXPERTA LUXEMBOURG Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065693.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

CORA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: Foetz.
R. C. Luxembourg B 26.118.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juin 2005 à 14.00 heures à Foetz

- Sont présents:

MM. Philippe Eggermont, administrateur;
Adrien Segantini, administrateur;
Jacques Bouriez, administrateur.

- Absent:

Philippe Bouriez, administrateur.

Ordre du jour:

Nomination statutaire

Les membres du Conseil décident de renouveler le mandat de Président administrateur-délégué de Monsieur Philippe Eggermont pour une période de trois ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 14.15 heures.

A. Segantini / J. Bouriez / Ph. Eggermont

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065715.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

KEVIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 71.492.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg
le 28 juin 2005 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Peter Vansant, juriste demeurant à Luxembourg, de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et de la société BRYCE INVEST S.A. établie au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Peter Vansant, juriste demeurant à Luxembourg et Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date
du 28 juin 2005 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Peter Vansant et Monsieur Gabriel Jean ont été élus aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; ils auront tous pouvoirs pour engager valablement la Société par leur seule signature.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour KEVIN MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065686.3/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

TESA PARTICIPATIONS R.H., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 80.668.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. résilie la convention de services et de domiciliation conclue en date du 12 septembre 2003 avec effet au 23 janvier 2001 la liant à la société sous rubrique ceci avec effet au 15 juillet 2005.

Le 18 juillet 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / C. Mathu

Senior Manager Legal / Head of Department

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065695.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

VALTIPART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.471.

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALTIPART HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.471, constituée suivant acte reçu le 11 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 35 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression à la 1^{er} phrase de l'article 1^{er} du terme «Holding».

2.- Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière, et le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou son but.»

3.- Modification de la date de tenue de l'assemblée générale statutaire pour la fixer au 4^e mardi du mois de mars à 14.00 heures et modification subséquente de l'article 11 des statuts.

4.- Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

De manière transitoire, l'exercice commencé le 1^{er} avril 2004 se terminera le 30 juin 2005.

5.- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présentes statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer dans la première phrase de l'article premier des statuts le terme «holding».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière, et le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations, le quatrième mardi du mois de mars à 14.00 heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 pour lui donner la teneur suivante e.

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

L'assemblée décide que l'exercice commencé le 1^{er} avril 2004 se terminera le 30 juin 2005 à titre transitoire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présentes statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 149S, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

J. Elvinger.

(068632.3/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

VALTIPART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.471.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

J. Elvinger.

(068634.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

GOLF FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.574.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. résilie la convention de services et de domiciliation conclue en date du 17 décembre 2000 la liant à la société sous rubrique ceci avec effet au 15 juillet 2005.

Le 18 juillet 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065697.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

GS-RE, SOCIETE DE REASSURANCE DU GROUPE GRAS SAVOYE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue de Kiem.

R. C. Luxembourg B 29.131.

L'an deux mille cinq, le dix sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GS-RE, SOCIETE DE REASSURANCE DU GROUPE GRAS SAVOYE S.A., ayant son siège social à L-8030 Strassen, 145, rue de Kiem, R.C.S. Luxembourg section B numéro 29.131, constituée suivant acte reçu le 3 novembre 1988, publié au Mémorial C de 1989, page 955.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Theodose, domicilié à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nadine Crone, domiciliée à F-Granden.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Charlier, domiciliée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les cinquante mille (50.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.
2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinq mille euros (EUR 505.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent quarante-huit mille euros (EUR 1.248.000,-) à un montant de un million sept cent cinquante trois mille euros (EUR 1.753.000,-) sans émission d'actions nouvelles, par apport en numéraire.
3. Restaurer la désignation de la valeur nominale des actions en la fixant à trente-cinq euros et six centimes (EUR 35,06).
4. Modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence.

5. Déplacer la date et l'heure de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra, dorénavant le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 9.30 heures en lieu et place du deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

6. Modifier l'article 16 en conséquence.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent cinq mille euros (EUR 505.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent quarante-huit mille euros (EUR 1.248.000,-) à un montant de un million sept cent cinquante trois mille euros (EUR 1.753.000,-) sans émission d'actions nouvelles, par apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les actionnaires actuels, ici représentés en vertu des procurations dont mention ci-avant; ont déclaré souscrire à l'augmentation du capital social décidée ci-avant et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq cent cinq mille euros (EUR 505.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de restaurer la désignation de la valeur nominale des actions en la fixant à EUR 35,06 (trente-cinq euros et six centimes) par action.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.753.000,- (un million sept cent cinquante trois mille euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 35,06 (trente-cinq euros et six centimes) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de déplacer la date et l'heure de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra, dorénavant le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 9.30 heures en lieu et place du deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article seize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit à Strassen au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 9.30 heures.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Theodose, N. Crone, I. Charlier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, vol. 24CS, fol. 70, case 8. – Reçu 5.050 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

J. Elvinger.

(068643.3/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

PRIAPEIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 86.670.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, directeur-adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN LIMITED, ayant son siège social au n° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme PRIAPEIUM S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 86.670, a été constituée suivant acte reçu le 27 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 970 du 26 juin 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme PRIAPEIUM S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,-, représenté par 310 actions de EUR 100,- chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société PRIAPEIUM S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Loutsch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, vol. 148S, fol. 53, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

J. Elvinger.

(068672.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

HARVEST CLO I S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 93.786.

In the year two thousand and five, on the sixth of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of HARVEST CLO I S.A., a public limited liability company, incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 1 April 2003, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.786 and initially incorporated under HARVEST CDO S.A. and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 672 dated 26 June 2003 (page 32236).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended and specially, the name of the Company has been changed from HARVEST CDO S.A. into HARVEST CLO I S.A. pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 27 February 2004 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 468 dated 4 May 2004, page 22445.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, as aforementioned.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the thirty-one (31) registered shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To replace the statutory auditor by an external auditor («réviseur d'entreprises») as required by the Luxembourg law dated 22 March 2004 relating to securitisation and published in the Mémorial A, Recueil de Législation under number 46 dated 29 March 2004 (page 720) (the «Securitisation Act») and, consequently, to completely redraft article 15 of the Articles, which shall read as follows:

«15. External auditors

15.1. The accounts of the Company are audited, in accordance with article 48 of the Securitisation Act, by one or more external auditors («réviseurs d'entreprises») who are appointed by the Board of Directors.

15.2. The duration of the terms of the appointment of an external auditor is determined by the Board of Directors. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the external auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six years from the date of their election.

15.3. The external auditor's term of appointment may be extended.»

2) To rephrase the title of chapter IV, article 18 and article 20.2. of the Articles to reflect the requirement of an external auditor;

3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken, unanimously, in compliance with article 16.2. and 16.4. of the Articles:

First resolution

The shareholders resolve to replace the statutory auditor by an external auditor as required by the Securitisation Act and, consequently, to completely redraft article 15 of the Articles, which shall read as follows:

«15. External auditors

15.1. The accounts of the Company are audited, in accordance with article 48 of the Securitisation Act, by one or more external auditors («réviseurs d'entreprises») who are appointed by the Board of Directors.

15.2. The duration of the terms of the appointment of an external auditor is determined by the Board of Directors. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the external auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six years from the date of their election.

15.3. The external auditor's term of appointment may be extended.»

Second resolution

The shareholders resolve to rephrase the following wordings to reflect the requirement of an external auditor:

- the title of chapter IV of the Articles, which shall now read as follows:

«Chapter IV. - Directors, Board of directors, External auditors»

- article 18 of the Articles, which shall now read as follows; and

«The Board of Directors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened by the Board of Directors at the request of the shareholders, which together represent one fifth of the capital of the Company.»

- article 20.2. of the Articles, which shall now read as follows:

«20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors, who shall make a report containing comments on such documents.»

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, HARVEST CLO I S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 1^{er} avril 2003 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.786 et constituée, sous la loi luxembourgeoise, initialement constituée sous la dénomination HARVEST CDO S.A. et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 672 du 26 juin 2003 (page 32.236) (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés et plus précisément, la dénomination de la Société a été changée de HARVEST CDO S.A. en HARVEST CLO I S.A. en vertu d'un acte reçu le 27 février 2004 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 468 le 4 mai 2004, page 22445.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), lequel désigne comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Rachel Uhl, juriste, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leur représentant, le bureau et le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les trente et une (31) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social de la société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Remplacement du commissaire aux comptes par un réviseur d'entreprises, tel que requis par la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation et publiée au Mémorial A, Recueil de Législation sous le numéro 46 du 29 mars 2004 (page 720) («Loi relative à la Titrisation») et, en conséquence, refondre entièrement l'article 15 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«25. Réviseurs d'entreprises

15.1. Les comptes de la Société sont audités, conformément à l'article 48 de la Loi relative à la Titrisation, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommé par le Conseil d'Administration.

15.2. La durée du mandat de réviseur d'entreprises est déterminée par le Conseil d'Administration. La nomination ne pourra, cependant excéder une durée de six ans. Dans le cas où les réviseurs d'entreprises sont nommés sans mention de la durée de leur mandat, ils seront considérés comme avoir été nommés pour une période de six ans à partir de la date de leur nomination.

15.3. Le réviseur d'entreprises peut être reconduit dans ses fonctions.»

2. Reformuler le Titre IV, l'article 18 et l'article 20.2. des Statuts afin de refléter l'exigence d'un réviseur d'entreprises;

3. Divers.

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité en application de l'article 16.2. et 16.4. des Statuts:

Première résolution

Les actionnaires décident de remplacer le commissaire aux comptes par un réviseur d'entreprises, tel que requis par la Loi relative à la Titrisation et, en conséquence, refondre entièrement l'article 15 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«15. Réviseurs d'entreprises

15.1. Les comptes de la Société sont audités, conformément à l'article 48 de la Loi relative à la Titrisation, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par le Conseil d'Administration.

15.2. La durée du mandat de réviseur d'entreprises est déterminée par le Conseil d'Administration. La nomination ne pourra, cependant excéder une durée de six ans. Dans le cas où les réviseurs d'entreprises sont nommés sans mention de la durée de leur mandat, ils seront considérés comme avoir été nommés pour une période de six ans à partir de la date de leur nomination.

15.3. Le réviseur d'entreprises peut être reconduit dans ses fonctions.»

Seconde résolution

Les actionnaires décident de reformuler les termes suivants afin de refléter l'exigence d'un réviseur d'entreprises:

- le Titre IV des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises»

- l'article 18 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit, et

«Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées par le Conseil d'Administration sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.»

- l'article 20.2. des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«20.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, vol. 148S, fol. 79, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

J. Elvinger.

(068819.2/211/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

65014

HARVEST CLO I S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 93.786.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

J. Elvinger.

(068820.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.497.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires tenu au siège social à Luxembourg le 22 juin 2005

L'Assemblée a élu DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065698.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

MOUTFORT FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.569.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 20 avril 2005 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de MM. Mark Mahoney, Frédéric Fasel, Pierre Etienne et Jerry Hilger pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2006.

2. L'Assemblée a réélu DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises de MOUTFORT FUND MANAGEMENT S.A. et de MOUTFORT FUND pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2006.

Pour MOUTFORT FUND MANAGEMENT S.A.

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065716.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

GENIUS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 78.742.

Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 juillet 2005

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant arrivé à son terme, l'Assemblée a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- M. Bruno Marchais, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, domicilié professionnellement au 26, avenue de Villiers, F-75017 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065790.3/1629/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

SAVELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.425.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires en date du 25 janvier 2005 que:
L'assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs sont venus à échéance et décide de nommer pour un terme de cinq ans les Administrateurs suivants:

- * Monsieur Wawer David, administrateur-délégué, demeurant à Doncourt-les-Longuyon (France).
- * Monsieur Wawer Jean, pensionné, demeurant à Mont-Saint-Martin (France).
- * Madame Cadinu Sylvia, employée privée, demeurant à Doncourt-les-Longuyon (France).

Est reconfirmé en qualité d'administrateur-délégué de la société pour un terme de cinq ans Monsieur Wawer David, précité.

L'Assemblée décide de nommer en qualité de commissaire pour un terme de cinq ans, Madame Keller Gaby, comptable demeurant à Hagen, 37, rue de Steinfort.

Le mandat des Administrateurs, de l'Administrateur-délégué et du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

D. Wawer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065734.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

SAVELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00030 + LSO-BG00032, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

G. Keller.

(065732.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 2 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 109.683.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company 314 COMMONWEALTH AVE INC., having its registered office at 2711, Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Maître Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 25, 2005.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such mandatory, acting in his said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability (société à responsabilité limitée), which he declares to establish as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations. The company may in particular take up loans by whatever means, grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 4. The company's denomination shall be LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 2 LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 6. The company's corporate capital is set at thirty-five thousand Pounds Sterling (GBP 35,000.-), represented by three hundred and fifty (350) parts of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

Art. 7. The company's parts are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. The general meeting of partners has the power to remove managers at any time without giving reasons.

In dealing with third parties, the manager or managers have most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

Resolutions signed by the manager or managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one manager is appointed, the company is bound by the signature of two managers.

Art. 11. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 13. The company's financial year commences on the 1st of December and ends on the 30th of November of the next year.

Art. 14. Each year on the 30th of November, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 16. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the partners. Interim dividends may be distributed by the managers by observing the terms and conditions under the applicable law and these articles.

Art. 17. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

Art. 18. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

314 COMMONWEALTH AVE. INC., prenamed	350 parts
Total:.....	350 parts

All the parts have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-five thousand Pounds Sterling (GBP 35,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 30th of November 2005.

65017

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand two hundred Euro (2,200.- EUR).

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at fifty thousand four hundred fifty-seven Euro (50,457.- EUR).

Decisions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named sole partner took the following resolutions:

1. The company is to have one manager.
2. The following person is appointed as manager:
- Mr Alexis Kamarowsky, director of companies, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born the 10 April 1947 in Strang (Allemagne).
3. The mandate of the manager shall be valid for one year after the date of appointment.
4. The registered office is to be situated in Luxembourg at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing mandatory, the present incorporation deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société 314 COMMONWEALTH AVE INC., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 25 juillet 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. La société peut en particulier souscrire à des prêts par tous moyens, accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 2 LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente cinq mille livres sterling (GBP 35.000,-), représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum en toutes circonstances.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les résolutions signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un gérant nommé, la société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.

Art. 14. Chaque année, le trente novembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués par les gérants selon les termes et conditions prescrits par la loi applicable et les présents statuts.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

314 COMMONWEALTH AVE INC., préqualifiée	350 parts
Total:	350 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille livres sterling (GBP 35.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 novembre 2005.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de cinquante mille quatre cent cinquante-sept euros (50.457,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. Est nommé gérant:

- Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur des sociétés, demeurant professionnellement à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947 à Strang (Allemagne).

3. Le mandat du gérant restera valide pour la durée d'une année après sa nomination.

5. Le siège social de la société est fixé à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, vol. 149S, fol. 36, case 6. – Reçu 504,03 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2005.

P. Bettingen.

(068827.3/202/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

EURO CRM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.814.

L'an deux mille cinq, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO CRM GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination EURO CRM LUXEMBOURG S.A. par acte du notaire instrumentant en date du 17 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1506 du 18 octobre 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 13 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 12 du 6 janvier 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Caillaud, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 4.380.000) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre millions quatre cent onze mille euros (EUR 4.411.000,-) par la création et l'émission de quarante trois mille huit cents (43.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.

3. Souscription de quarante-trois mille huit cents (43.800) actions nouvelles par Monsieur Jean-Louis Casanova et Madame Pia Casanova.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre millions trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 4.380.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre millions quatre cent onze mille euros (EUR 4.411.000,-) par la création et l'émission de quarante-trois mille huit cents (43.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1) Monsieur Jean-Louis Casanova, administrateur de société, demeurant à F-75015 Paris, 26, rue de la Fédération, ici représenté par Monsieur Benoît Caillaud, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2005,

lequel a déclaré souscrire à vingt et un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (21.899) actions nouvelles,

2) Madame Pia Casanova, administrateur de société, demeurant à F-75016 Paris, 46A, rue de Du Ranelagh, ici représentée par Monsieur Benoît Caillaud, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2005,

laquelle a déclaré souscrire à vingt et un mille neuf cent une (21.901) actions nouvelles;

Monsieur Jean-Louis Casanova et Madame Pia Casanova déclarent libérer les actions intégralement par apport en nature de vingt-trois mille cinq cent cinq (23.505) actions de la société anonyme de droit français EURO-CRM FRANCE S.A., ayant son siège social à F-92100 Boulogne Billancourt, 110, boulevard Jean Jaurès, inscrite au registre de Commerce de Nanterre sous le numéro 432.380.822, correspondant à 61,66% du capital de cette société, ces 23.505 actions appartenant aux dits souscripteurs à concurrence de 11.752 actions à Monsieur Casanova, à concurrence de 11.753 actions à Madame Casanova.

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions apportées ont fait l'objet d'un rapport daté du 7 juillet 2005 établi par FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, qui conclut comme suit:

«Conclusion

La valeur effective des 23.505 actions de EURO CRM FRANCE S.A. apportées correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 43.800 actions de EURO CRM GROUP S.A. à émettre en contrepartie c'est-à-dire EUR 4.380.000,-.

En outre, il résulte d'un certificat émis par le Conseil d'Administration de la société EURO-CRM FRANCE S.A. que:

«- Monsieur Jean-Louis Casanova, Madame Pia Casanova sont propriétaires de 23.505 actions de la société, soit 61,66% du capital social de la société anonyme EURO CRM FRANCE (à concurrence de 11.752 actions à Monsieur Casanova et à concurrence de 11.753 actions à Madame Casanova); la société anonyme de droit luxembourgeois EURO CRM GROUP est déjà propriétaire de 38,33% du capital de la société anonyme EURO CRM FRANCE (à concurrence de 14.611 actions);

- Les actions sont entièrement libérées;
- Monsieur Jean-Louis Casanova et Madame Pia Casanova sont les seuls ayant droits sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- Aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- Selon la loi française et les statuts de la société, ces actions sont librement transférables;
- Toutes formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requise en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

Ce rapport et ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des comparants et par le soussigné notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier.

Les procurations pré-mentionnées, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent onze mille euros (EUR 4.411.000,-) représenté par quarante quatre mille cent dix (44.110) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport, étant donné qu'après cette augmentation de capital la société est propriétaire de 99,99%.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

G. Lecuit.

(068856.3/220/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

EURO CRM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

G. Lecuit.

(068859.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

SGCE INVESTMENT HOLDING III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.

 Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.689.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of July.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

SGCE HOLDING III, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by two of its managers Mr Mike Williams, private employee, residing in 12A Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, England and Mr Claude Schmitz, Conseil Fiscal, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name SGCE INVESTMENT HOLDING III, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, including the acquisition, and granting, of licences relating to such intellectual property rights.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500 EUR) represented by hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of hundred euros (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one Class A and one Class B manager or the signature of the holder of a valid power of attorney by private instrument subject to the scope and limitations of said private instrument.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

V. General meetings of partners

Art. 13. Powers and voting rights. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 14. Form - Quorum - Majority. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution.

Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

VI. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 16. Allocation of profits. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VIII. General provision

Art. 18. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Wherefore, SGCE HOLDING III, S.à r.l., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all hundred and twenty-five (125) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (2,300.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately following the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Class A managers:

- Mr Thierry Fleming, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on the 24th of July 1948, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Mr Guy Hornick, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on the 29th of March 1951, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Mr Claude Schmitz, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on the 23rd of September 1955, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

b) Class B managers:

- Mr Mike Williams, private employee, born in Bristol (England) on the 25th of February 1965, residing at 12A Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, England.

- Mr Philippe Sevin, private employee, born in Paris (F) on the 13th of July 1948, residing in F-75007 Paris, 30, rue de Verneuil.

2. Has been appointed statutory auditor for a period of 5 year:

AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B 65.469.

3. The registered office of the Company is set at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

SGCE HOLDING III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par deux de ses gérants Monsieur Mike Williams, employé privé, demeurant au 12A Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, England et Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les Statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SGCE INVESTMENT HOLDING III, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, respectivement à ses filiales, à des sociétés affiliées, ou toutes autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes sous-critées et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou la signature d'un détenteur d'une procuration régulière sous seing privé dans le but et les limites posées par ledit instrument privé.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat.

V. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VIII. Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

SGCE HOLDING III, S.à r.l., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

a) gérants de Catégorie A:

Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

b) gérants de Catégorie B:

Monsieur Mike Williams, employé privé, né le 25 février 1965 à Bristol (Angleterre), demeurant au 12A Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, Angleterre (GB).

Monsieur Philippe Sevin, employé privé, né le 13 juillet 1948 à Paris (F), demeurant à F-75007 Paris, 30, rue de Verneuil.

2. Le siège social de la Société est fixé au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour une période de cinq ans:

AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B 65.469.

Declaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Williams, C. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 13, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2005.

P. Bettingen.

(068834.3/202/389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

SGCE INVESTMENTS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.690.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

SGCE INVESTMENT HOLDING III, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by two of its managers Mr Mike Williams, private employee, residing in 12A Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, England and Mr Claude Schmitz, Conseil Fiscal, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name SGCE INVESTMENTS III, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, develop-

ment, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, including the acquisition, and granting, of licences relating to such intellectual property rights.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) represented by hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of hundred Euro (100 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one Class A and one Class B manager or the signature of the holder of a valid power of attorney by private instrument subject to the scope and limitations of said private instrument.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

V. General meetings of partners

Art. 13. Powers and voting rights. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 14. Form - Quorum - Majority. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

VI. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 16. Allocation of profits. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VIII. General provision

Art. 18. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Wherefore, SGCE INVESTMENT HOLDING III, S.à r.l., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all hundred and twenty-five (125) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (2,300.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately following the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Class A managers:

- M. Thierry Fleming, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on the 24th of July 1948, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- M. Guy Hornick, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on the 29th of March 1951, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- M. Claude Schmitz, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on the 23rd of September 1955, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

b) Class B managers:

- M. Mike Williams, private employee, born in Bristol (England) on the 25th of February 1965, residing at 12A, Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, England.
- M. Philippe Sevin, private employee, born in Paris (F) on the 13th of July 1948, residing in F-75007 Paris, 30, rue de Verneuil.

2. Has been appointed statutory auditor for a period of 5 year:

AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B 65.469.

3. The registered office of the Company is set at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

SGCE INVESTMENT HOLDING III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par deux de ses gérants Monsieur Mike Williams, employé privé, demeurant au 12A Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, England et Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les Statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SGCE INVESTMENTS III, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi

de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, respectivement à ses filiales, à des sociétés affiliées, ou toutes autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes sous-crites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie) ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou la signature d'un détenteur d'une procuration régulière sous seing privé dans le but et les limites posées par ledit instrument privé.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat.

V. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VIII. Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

SGCE INVESTMENT HOLDING III, S.à r.l., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

a) gérants de Catégorie A:

Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

b) gérants de Catégorie B:

Monsieur Mike Williams, employé privé, né le 25 février 1965 à Bristol (Angleterre), demeurant au 12A, Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, Angleterre (GB).

Monsieur Philippe Sevin, employé privé, né le 13 juillet 1948 à Paris (F), demeurant à F-75007 Paris, 30, rue de Verneuil.

2. Le siège social de la Société est fixé au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour une période de cinq ans:

AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B 65.469.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Williams, C. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 13, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2005.

P. Bettingen.

(068835.3/202/389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

HEVEA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.910.

Société anonyme constituée originellement sous la dénomination de HEVEA suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 553 du 8 octobre 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 6 octobre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de HEVEA HOLDING, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 248 du 5 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

HEVEA HOLDING, Société Anonyme

Signature

(065800.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

EEIF MELVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 105.422.

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of July.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

EEIF SUB VI B.V., a company with limited liability duly organized and existing under the laws of the Netherlands Antilles, with registered offices at De Ruyterkade 62, Curaçao, The Netherlands Antilles, acting as sole shareholder of EEIF MELVILLE, S.à r.l., having its registered in Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, here represented by Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster, acting pursuant to a proxy dated June 22, 2005, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The company EEIF MELVILLE, S.à r.l. has transferred its registered office from Curaçao to Luxembourg by a deed of the undersigned notary dated December 15, 2004.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the notary to document the resolution taken by the sole shareholder as follows:

Resolution

The shareholder resolves to add the following paragraph to article 24 of the Articles of Incorporation with retroactive effect as of June 24, 2005:

«Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

EEIF SUB VI B.V., une société créée et existant sous la loi des Antilles Néerlandaises, établie et ayant son siège social à De Ruyterkade 62, Curaçao (des Antilles Néerlandaises) agissant en tant qu'associé unique de EEIF MELVILLE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juin 2005, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le siège social de la société a été transféré de Curaçao à Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 décembre 2004.

La partie comparante, représentée comme dit, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution prise par le seul associé de la Société comme suit:

Résolution

L'associé décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 24 des statuts avec effet rétroactif au 24 juin 2005:

«Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.
Signé: A. Siebenaler, H. Hellinckx.
Enregistré à Mersch, le 4 juillet 2005, vol. 432, fol. 25, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2005.

X. Hellinckx.

(068841.2/242/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ART'OTEL WORLDWIDE HOLDINGS, Société Anonyme.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 78.347.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the fifteenth day of July.
Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of ART'OTEL WORLDWIDE HOLDINGS, having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, registered at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under Section B and number B 78.347, incorporated by deed of Maître Paul Decker, notary public with residence in Luxembourg-Eich on September 21, 2000, published in the Recueil du Mémorial C, Number 274 of April 18, 2001,

amended by deed of Maître Paul Decker, notary public with residence in Luxembourg-Eich on June 17, 2005, not yet published in the Recueil du Mémorial C.

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg-Eich,

The President appointed as secretary Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally in Luxembourg-Eich,

The meeting elected as scrutineer Mr. Ralf Rischner, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, having been signed by the shareholders present, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

II) The present extraordinary general meeting has been convened by registered mail to the shareholders on June 22nd, 2005.

III) It appears from the attendance list, that 155 shares of the total number of 310 shares representing the entire subscribed capital of 31,000.- EUR are present at the present extraordinary general meeting.

In consideration of the agenda and of the provisions of Article 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the minimum quorum of fifty (50) percent of the shares issued or in circulation is reached.

IV) The present meeting is thus regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been advised before.

V) The agenda of the meeting is the following:

1. To hear the liquidation auditor («commissaire-vérificateur»)’s report;
2. To approve the liquidation accounts;
3. To give discharge to the liquidator, the liquidation auditor (commissaire-vérificateur), the directors and the auditor (commissaire aux comptes);
4. To indicate the place where the books and documents of the company will be kept during a period of five years;
5. Miscellaneous.

VI) After this had been set forth by the President and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the President submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to hear and approve the liquidation auditor’s («commissaire-vérificateur») report.

Second resolution

The General Meeting approves the liquidation accounts and grants full and entire discharge to the liquidator ABAX AUDIT, having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (R.C.S. B N° 27.761), and to the liquidation auditor (commissaire-vérificateur) PKF LUXEMBOURG S.A., with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (R.C.S. B N° 48.951), for the performance of their duties with regard for their mandates up to this date.

Third resolution

The general meeting resolves to grant full and entire discharge to the directors and the statutory auditor of the company for their mandates up to this date.

Fourth resolution

The general meeting declares the liquidation of the Company being consequently closed, the books and documents shall be kept for a period of five years from the date of liquidation in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 11.30 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,300.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of The board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the German translation:

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft ART'OTEL WORLDWIDE HOLDINGS, mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 78.347,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 21. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 274 vom 18. April 2001.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Régis Galiotto, Privatbeamter, mit Berufsadresse in Luxemburg-Eich.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Max Mayer, Privatbeamter, mit Berufsadresse in Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Ralf Rischner, Privatbeamter, mit Berufsadresse in Luxemburg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I) Die erschienenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt. Diese Präsenzliste, welche nach Paraphierung durch die erschienenen Aktionäre, den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II) Gegenwärtige aussergewöhnliche Generalversammlung wurde durch Einberufungsschreiben an die Aktionäre vom 22. Juni 2005 einberufen.

III) Aus der Präsenzliste erhellt, dass 155 Aktien von der Gesamtanzahl der 310 Aktien, welche das Gesellschaftskapital von 31.000,- EUR darstellen, bei gegenwärtiger aussergewöhnlichen Generalversammlung vertreten sind.

Hinsichtlich der Tagesordnung und gemäss den Vorschriften von Artikel 67 und 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, das Mindestquorum von fünfzig (50%) Prozent der innegehaltenen oder ausgegebenen Aktien ist erreicht.

IV) Gegenwärtige Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden, von welchen die Aktionäre anerkennen im Voraus in Kenntnis gesetzt worden zu sein.

V) Die Tagesordnung der Versammlung lautet:

1. Bericht des Prüfungskommissars zur Liquidation.

2. Annahme der Liquidationskonten.

3. Entlastung des Liquidators, des Prüfungskommissars, der Verwaltungsräte, sowie des Kommissars.

4. Bestimmung des Ortes an welchem die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren aufbewahrt werden.

5. Verschiedenes.

VI) Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Liquidationsbericht des Prüfungskommissars anzuhören und anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt die Liquidationskonten an und erteilt dem Liquidator ABAX AUDIT, mit Gesellschaftssitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (R.C.S. B N° 27.761), sowie dem Prüfungskommissar PKF LUXEMBOURG S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (R.C.S. B N° 48.951) vollständige Entlastung.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Verwaltungsräten und dem Kommissar vollständige Entlastung zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung erklärt die Liquidation der Gesellschaft für abgeschlossen, die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren vom heutigen Tage angerechnet, in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy aufbewahrt.

Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung daraufhin um 11.30 Uhr vertagt.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 1.300,- EUR.

Der unterzeichnete Notar welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Begehren der oben erwähnten Parteien, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst worden ist; auf Begehren der erwähnten Personen und im Falle der Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist der englische Text massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Galiotto, M. Mayer, R. Rischner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, vol. 149S, fol. 31, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, den 27. Juli 2005.

P. Decker.

(068987.3/206/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

INVESTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.998.

In the year two thousand five, on the thirtieth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AGRO FISH DEVELOPMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 27.998, incorporated by deed dated on the 26th of April 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 191 of July 15th 1988.

The meeting is presided by Mister Edmond Ries, expert-comptable, residing in Bertrange.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Laurence Lambert, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. Closed, the attendance list let appear that the 700 (seven hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the end of the business year from 30 September to 31 December, and for the first time in 2005.

2. Amendment of the 18th article of the articles of Incorporation to read as follows:

«The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st. Exceptionally, the business year began on October 1st 2004, will end on the 31st of December 2005.»

3. Change of the date of the annual General Meeting from third Tuesday of November to 1st Tuesday of June of each year and for the first time in 2006.

4. Amendment of the first paragraph of 15th article of the articles of Incorporation to read as follows:

«The annual General Meeting is held on the first Tuesday in the month of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices, and for the first time in 2006. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.»

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the business year from 30 September to 31 December, and for the first time in 2005.

Second resolution

The meeting decides to amend the 18th article of the articles of Incorporation to read as follows:

«The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st. Exceptionally, the business year began on October 1st 2004, will end on the 31st of December 2005.»

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of 15th article of the articles of Incorporation to read as follows:

«The annual General Meeting is held on the first Tuesday in the month of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices, and for the first time in 2006. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTAL HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 27.998, constituée suivant acte reçu le 26 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 191 du 15 juillet 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 700 (sept cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social du 30 septembre au 31 décembre et pour la première fois en 2005.

2. Modification de l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de l'exercice social en cours qui commence le 1^{er} octobre 2004 et finit le 31 décembre 2005.»

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du troisième mardi du mois de novembre au 1^{er} mardi du mois de juin de chaque année et pour la première fois en 2006.

4. Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} mardi du mois de juin de chaque année, à onze heures et pour la première fois en 2006. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 30 septembre au 31 décembre et pour la première fois en 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de l'exercice social en cours qui commence le 1^{er} octobre 2004 et finit le 31 décembre 2005.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du troisième mardi du mois de novembre au 1^{er} mardi du mois de juin de chaque année et pour la première fois en 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} mardi du mois de juin de chaque année, à onze heures et pour la première fois en 2006. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Ries, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 70, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

J. Elvinger.

(068889.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

INVESTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.998.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

J. Elvinger.

(068892.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ARHS DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 92.986.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARHS DEVELOPMENTS S.A., ayant son siège social situé à L-2419 Luxembourg, 29, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 92.986, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 27 mai 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte en date du 7 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 838 du 14 août 2003, du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1030 du 14 octobre 2004 et en dernier lieu par acte du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1115 du 5 novembre 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire et l'Assemblée choisit comme Scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et/ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

Que dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente Assemblée, sans convocation préalable.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du siège social de la société de Bertrange à Luxembourg-ville, rue Nicolas Bové, 2A L-1253 Luxembourg.
2. Modification afférente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale des actionnaires prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de changer la localisation du siège social de la société de Bertrange à Luxembourg-ville, et d'en fixer l'adresse rue Nicolas Bové, 2A, L-1253 Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 36, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

J. Elvinger.

(069038.3/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ARHS DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 92.986.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

J. Elvinger.

(069042.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ALTERNENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.019.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 février 2005

1.+2. L'Assemblée Générale décide, avec effet immédiat, de révoquer la société EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPTABLE de son mandat de commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement du commissaire aux comptes révoqué et décide de réduire le nombre de postes de commissaire aux comptes de deux à un.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065730.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

LIMPIDE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 42.600.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2004

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065782.3/3083/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.
